

LA PRÉSIDENTE

PARIS, LE 15 NOV. 2023

Madame la Secrétaire générale,

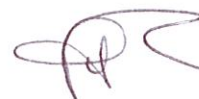
J'ai bien pris connaissance de votre courrier à propos des critères d'attribution de l'indemnité de résidence aux agents publics, en particulier dans le département des Yvelines. Je suis très sensible à l'importance d'assurer aux agents publics les moyens de se loger près de leur lieu d'affectation. Ce problème se pose avec acuité en région parisienne et dans le département des Yvelines, dans lesquels le coût du logement peut être très élevé.

Vous le soulignez, le système de l'indemnité de résidence est en partie obsolète, notamment parce que le coût de la vie a augmenté dans certains territoires très attractifs. Le ministre de la transformation et de la fonction publiques, M. Stanislas Guerini, l'a reconnu au cours d'une audition en mai 2023 devant la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale. Une réforme du dispositif est ainsi à l'étude, avec de premières revalorisations qui ont été annoncées dans certains départements.

Je souscris pleinement à ces projets de réforme, qui n'épuiseront pas, cependant, la question des difficultés de certains fonctionnaires. Notre majorité travaille ainsi à revaloriser les traitements des fonctionnaires, notamment ceux qui sont les moins bien rémunérés, et à faciliter l'accès des fonctionnaires à un logement adapté à leurs conditions familiales.

Je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Bien sincèrement,



Yaël BRAUN-PIVET

Madame Valérie RAMAGE
Secrétaire générale
Syndicat CGT du Conseil départemental des Yvelines
et ses établissements publics
Hôtel du Département
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES